Eolien

Rumeurs et Contre-vérités

La Région wallonne se trompe et vous trompe

Vent de Raison

L'énergie pour tous,
respectueuse de tous.

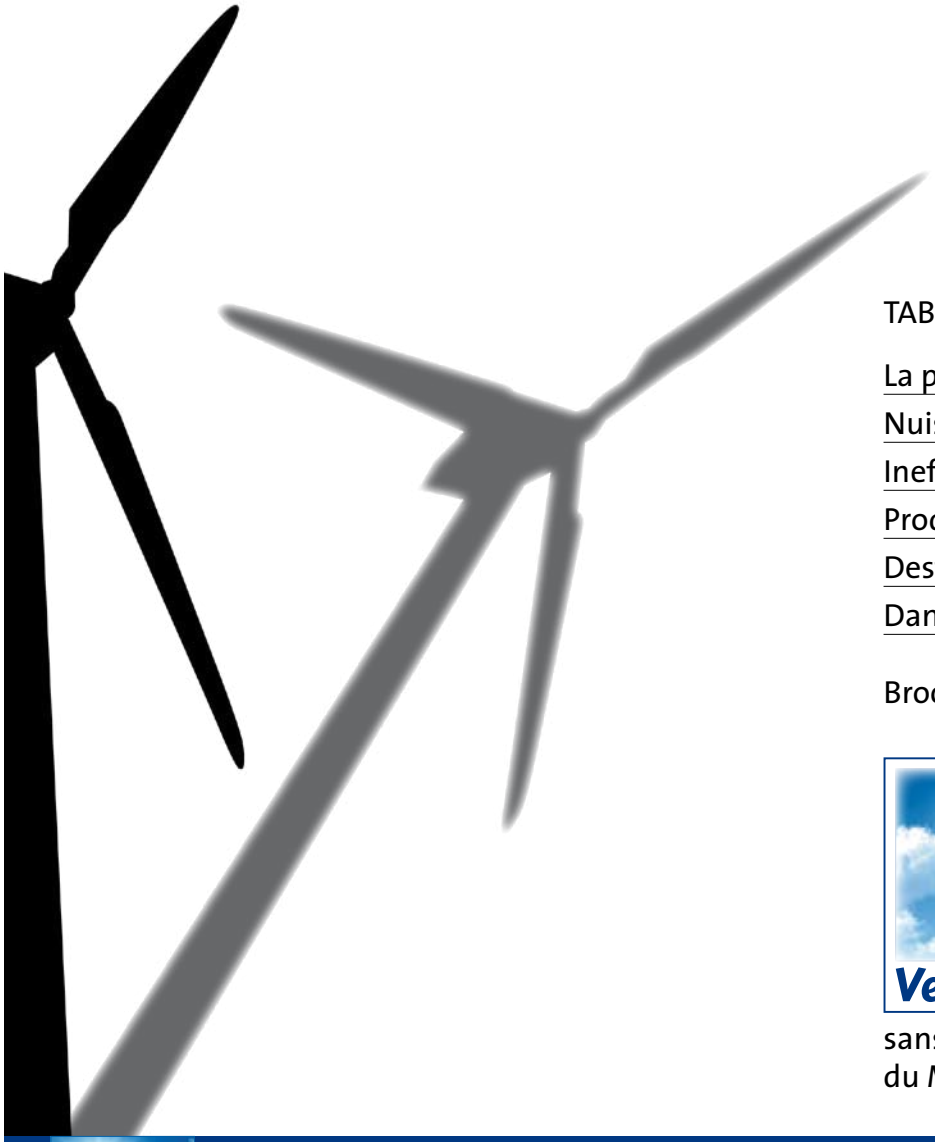

Eolien

Rumeurs et contre-vérités

TABLE DES MATIERES

La position de Vent de Raison	page 4
Nuisance environnementale	page 5
Inefficacité énergétique	page 14
Production erratique d'énergie... sans emplois	page 21
Destruction des paysages	page 23
Dangers pour la santé	page 30

Brochure réalisée par :

Vent de Raison

sans aucun soutien financier et contre la propagande mensongère
du Ministre Antoine et du lobby de l'éolien représenté par l'APERe et EDORA

Une propagande mensongère inadmissible

Non, Monsieur le Ministre, aucun des nombreux opposants à votre projet de couvrir la Wallonie d'éoliennes n'a jamais prétendu que « ***les éoliennes électrocutent les vaches*** » comme vous le faites écrire dans votre brochure « d'information » qui n'est que de la basse propagande pour vos amis de l'éolien industriel.

Toutes les pseudo-informations contenues dans la brochure de 32 pages, destinée aux communes et au public wallons, sont fausses, biaisées ou partielles. L'APERe (Association pour la Promotion des Energies Renouvelables) qui assume la rédaction est votre « facilitateur » chargée d'informer les citoyens lors de chaque projet d'installation de centrale éolienne dans le paysage wallon. L'APERe est là avant tout pour aider à imposer le plan du promoteur éolien. L'APERe est cofinancée notamment par les industriels de l'éolien (EDORA), par votre Cabinet et par la Commission Européenne, trompée quant aux objectifs de ce lobby.

Notre brochure veut éclairer le public et les édiles communaux qui liront votre propagande. Nous sommes sûrs que leur esprit critique les fera réagir notamment à votre introduction, page 4, dans laquelle vous mettez les citoyens et les édiles communaux en garde contre toute opposition démocratique et structurée à vos projets. Vous écrivez: « cet exercice démocratique (ndlr. La procédure de consultation sur projet éolien) attire parfois des personnes ou des comités qui n'habitent pas votre localité et qui apportent une information complètement différente de celle des porteurs de projet. Qui croire ? Il est indispensable que le citoyen puisse se faire sa propre opinion sans être ni soumis à la seule information des porteurs de projets ni à celle d'un lobby anti-éolien ». Et vous vous empressez d'écrire que vous demandez à l'APERe d'informer les citoyens! **Mais l'APERe, c'est le lobby de l'éolien!** De qui vous moquez-vous, Monsieur Antoine? Vous croyez vraiment que quelqu'un parmi les opposants à l'éolien répande des rumeurs comme celles que vous citez dans votre brochure: « les éoliennes hypnotisent les promeneurs » ou encore « si elles tournent trop vite, les télévisions explosent » ? L'implantation d'une usine éolienne impacte toute une région, bien au-delà de l'entité où elles sont projetées. Il est normal que l'opposition à vos projets désastreux s'organise au-delà du cadre communal.

Les centrales éoliennes dont vous faites la promotion, violent tous les plans de secteur. Plus choquant encore, votre volonté de procéder à des «allègements» du cadre légal pour forcer la décision et éviter toute opposition démocratique est étonnante, pour ne pas dire plus. Le document «Eoliennes, rumeurs et réalités» que vous préfacez est publié en partie avec l'argent des contribuables pour soutenir vos amis de l'éolien industriel à qui vous avez créé des rentes de situation, payées par tous les consommateurs à coup de milliards de BEF... pour une énergie éolienne erratique, et qui – comble de l'ineptie – n'apporte quasiment rien dans la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES).

Nous estimons scandaleux que vous soyez à la fois le promoteur inconditionnel de l'éolien industriel (vous ne vous en cachez pas), et le seul recours de citoyens que vous et vos amis aurez ruinés. C'est parfaitement immoral.

Lorsque seront érigées les usines éoliennes que vous tentez d'imposer à des villageois trompés par les promoteurs éoliens «chasseurs de primes», les Wallons se rendront compte du désastre et vous demanderont des comptes. Votre entêtement est en train de détruire la Wallonie, nos paysages et la douceur de vivre dans notre belle région. Nous demandons aux édiles communaux et au public de lire notre brochure.

Ils comprendront...

Le comité de direction de Vent de Raison

Vent de Raison

La position de Vent de Raison

Voici en quelques lignes la description de la situation et ce que veulent les dizaines de comités de citoyens qui se sont créés en Wallonie, en réponse à l'agression que constitue la volonté du Ministre de l'Energie et de l'Aménagement du Territoire, de laisser liberté quasi-totale aux promoteurs de l'éolien industriel, pour implanter leurs centrales à éoliennes partout dans le paysage wallon. Vent de Raison est la plate-forme citoyenne qui veut ramener la raison dans le débat énergétique.

- L'éolien est inefficace. Il produit très peu d'électricité, particulièrement à l'intérieur des terres et encore, le fait-il de manière erratique, peu utilisable.
- Le choix de l'éolien industriel coûte incroyablement cher aux citoyens au travers de leur facture d'électricité, pour l'enrichissement de quelques promoteurs qui n'exploitent pas le gisement d'électricité que constitue le vent, mais bien la manne des certificats verts.
- L'éolien n'amène aucune réduction de la production de Gaz à Effet de Serre. Il implique le maintien, puis le développement des centrales thermiques, au fuel, charbon ou gaz; précisément celles qu'il faudrait fermer le plus rapidement possible.
- Les certificats verts sont scandaleusement mal calibrés. Il est inacceptable que des firmes éoliennes puissent toucher 107 € le MWh, alors que le prix normal de marché est de 40 € le MWh. C'est le consommateur qui paie et cela devient insupportable pour les plus démunis d'entre nous. Cerise sur le gâteau, l'éolien finit par AUGMENTER indirectement la production de GES.
- Les paysages sont massacrés. Nous refusons le mitage systématique de nos plus beaux paysages naturels. Lorsque la Wallonie sera couverte d'éoliennes, les touristes se détourneront de notre belle région.
- Les riverains dans un rayon d'un km subissent une dépréciation sensible de la valeur de leur maison; jusqu'à 30% et plus. Les jurisprudences française, néerlandaise, britannique sont claires à ce propos. Les premiers rapports d'experts indépendants en Wallonie vont dans le même sens.
- La santé des communautés rurales voisines des centrales à éoliennes est menacée. Nous voulons que l'on respecte les conseils de prudence de l'Académie Française de Médecine : pas à moins d'1,5 km.
- Les oiseaux et les chauve-souris sont de grandes victimes des éoliennes, surtout les rapaces et les oiseaux d'espaces ouverts, dont les effectifs sont déjà en chute libre pour de multiples raisons. Les éoliennes tuent 25,5 oiseaux par éolienne et par an.
- L'éolien on-shore est à rejeter dans la plupart des cas. Seul l'éolien off-shore peut dans une certaine mesure se justifier, entre autres par son efficacité meilleure et l'absence de nuisances aux riverains et à l'environnement naturel. Les projets belges de Mer du Nord, permettent à la Belgique de respecter ses engagements européens sans problèmes.

Nous exigeons un **MORATOIRE** sur tous les projets en cours, le dialogue entre Régions et gouvernement fédéral et la priorité – s'il faut développer le secteur éolien – aux projets off-shore en mer du Nord.

Nuisance environnementale

«Le CO_2 est l'ennemi de l'humanité et nous devons impérativement réduire nos émissions.

Le problème de l'éolien, c'est que l'installation massive de centrales à éoliennes augmente indirectement les émissions de CO_2: l'intermittence de la production électrique des éoliennes impose en effet de maintenir puis de développer en parallèle des centrales thermiques, les seules à être assez flexibles pour compenser le manque de vent. C'est le contraire du résultat espéré !

En tant que climatologue, je suis convaincu que l'avenir énergétique de la planète passe par les énergies renouvelables et l'énergie surabondante que produira, sans déchets, la fusion nucléaire. Dans l'immédiat, le gisement le plus prometteur dans la lutte contre la réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre, c'est la suppression des gaspillages et l'optimisation de la consommation.»

André Berger

Professeur de Climatologie - Université Catholique de Louvain - Institut d'Astronomie et de Géophysique

«Un des éléments les plus précieux de la culture française que nous pouvons espérer conserver, c'est bien notre paysage.

Comme Président de la République, j'avais agi pour protéger les côtes françaises, en créant le Conservatoire du littoral, qui nous a évité la défiguration du rivage.

Mais voici que le puissant lobby germano-danois des éoliennes s'attaque à la campagne française depuis la haute Auvergne jusqu'à Chartres. Nous manquons d'énergies renouvelables, avancent les promoteurs, qui s'en prennent à deux maillons faibles : les agriculteurs dont ils louent le terrain, et les maires auxquels on promet des recettes fiscales. Or il ne s'agit pas d'énergie renouvelable, mais d'énergie subventionnée. L'électricité produite est payée (par le contribuable) trois fois plus cher que le tarif d'Electricité de France, et coûte une fois et demie le prix de l'électricité nucléaire. S'ajoutent à cela de substantiels avantages fiscaux pour les promoteurs. Il est grand temps que les pouvoirs publics se saisissent du dossier, en demandant une expertise financière et technique à un organisme indépendant, et en décidant un moratoire dans l'attente de ses conclusions.

Je souhaite que le coût des éoliennes soit réellement évalué et que les Français soient vraiment consultés sur leur implantation dans le paysage français, par exemple par l'organisation de référendums locaux. Nous devons évaluer toutes les conséquences du choix de l'énergie éolienne en France et en Europe sur le plan environnemental et économique ».

Valéry Giscard d'Estaing

Président de la république française – Président du Comité d'orientation stratégique de la Fédération environnement durable (FED), rassemblant les associations françaises d'opposants à l'éolien.

«Le développement de l'énergie éolienne, en France, s'inscrit dans un contexte malsain, celui d'une collusion de la finance et de l'idéologie du renouvelable.

Il se fait au détriment de nos paysages et de notre cadre de vie. De plus, cette énergie aléatoire (les éoliennes ne fonctionnent qu'avec des vitesses de vents comprises entre 20 et 80 km/h) ne peut avoir comme complément qu'une énergie souple à mettre en œuvre: centrales thermiques au fuel ou au gaz, hydroélectricité.

En l'état actuel de la technique, le vent n'est pas une réponse à l'effet de serre. Sous la pression des groupes financiers qui ont investi dans l'éolien, la multiplication des projets transformera l'espace naturel en zone industrielle dédiée au vent. »

Antoine Waechter

Président des Verts et candidat à la présidence de la république en 1988 – Fondateur du Mouvement Ecologiste Indépendant (MEI) soutenant Nicolas Hulot - Conseiller régional d'Alsace

Contre-vérité n°1

«L'éolien est une technologie reconnue comme moyen efficace pour lutter contre les gaz à effet de serre tels que le CO_2»

La réalité

Voilà une déclaration vraie à première vue, mais qui s'avère complètement fausse à l'analyse.

Le choix de l'éolien industriel implique le maintien puis le renforcement des centrales thermiques (brûlant du charbon, du fuel ou du gaz) grandes productrices de CO2. Ce sont les seules centrales qui ont la flexibilité nécessaire pour compenser l'éolien industriel.

Il est vrai qu'une éolienne au cours de son cycle de vie produit 10 fois moins de Gaz à Effet de Serre (GES) qu'une Turbine Gaz Vapeur (TGV); mais une éolienne n'existe jamais seule. Elle doit être couplée à d'autres centrales de production. Pourquoi ? Parce que la productivité des éoliennes dans le temps est essentiellement variable.

En effet, le vent est fantaisiste; la production des éoliennes est même nulle pour des vitesses de vent en-dessous de 15 et au-dessus de 90 Km/Hr. Pendant des journées entières, les éoliennes ne tournent pas! Pour satisfaire la demande d'électricité, des centrales thermiques doivent donc compenser la faiblesse de la production des éoliennes et surtout leur variabilité. Tout automobiliste sait qu'il consomme plus à vitesse variable qu'à vitesse constante (20 à 50% en plus), ce qui augmente sa consommation et donc ses émissions de GES.

L'économie de GES éventuellement obtenue par une éolienne (+/- 300 g/KWh) est annulée par l'augmentation de consommation des centrales thermiques. Ce gain est d'ailleurs totalement négligeable et ne représente RIEN par rapport aux économies d'énergie qui pourraient être faites dans d'autres secteurs tels que l'habitat et le transport.

Au début 2008, le 6 janvier et les jours suivants, il faisait beau et froid sur toute l'Europe au Nord des Pyrénées : pas un souffle de vent. Pendant des semaines, les éoliennes ne produisaient quasi-rien, imposant aux centrales thermiques de produire au maximum de leur capacité... en émettant des tonnages énormes de CO_2, alors qu'il faut absolument en réduire la production. Pour tenter de contrer cette réalité, les industriels de l'éolien ont inventé la notion d' « effet de foisonnement ».

Ils tentent ainsi d'expliquer qu'il y a toujours bien du vent quelque part... Cette affirmation ne résiste pas à l'analyse. Elle est contraire à la répartition naturelle des vents.

Pour satisfaire la demande croissante, le pays doit augmenter le potentiel thermique ou importer de l'électricité disponible sur le marché. Cette électricité est rarement VERTE (dans le câble l'électricité n'a pas de couleur).

L'éolien industriel à grande échelle AUGMENTE donc indirectement la production de CO_2; le contraire de ce qu'il faut faire !

Les réservoirs supérieurs étanchéisés de la centrale de Coo permettent de stocker une petite quantité d'énergie (KW), mais comme l'Eau d'Heure, ces réserves limitées sont conçues pour absorber les différences jour-nuit et pour pallier les fluctuations brusques de la demande.

Elles ne peuvent pas en plus servir à stocker l'énergie éolienne entre les périodes venteuses et calmes.

Le MWh éolien ne vaut que 15 € sur le marché de l'électricité, pour 40 € le MWh provenant d'une source fiable et régulière, comme les centrales thermiques ou le nucléaire.

Pourquoi? Parce que cette production est erratique et non fiable. Les éoliennes produisent de l'électricité «propre», mais quand elles sont à l'arrêt, ce sont les centrales au fuel qui tournent !

Diminuons les émissions de CO_2; disons NON à l'éolien industriel.

Contre-vérité n°2

Le Danemark a réduit drastiquement ses émissions de CO2 en développant une production éolienne

La réalité

Il est vrai que le Danemark a depuis toujours utilisé des centrales au charbon pour produire son électricité. Dans les années 80, le Danemark a lancé et subventionné largement la production d'éoliennes. Il est vrai que le pays est entouré par la mer et que les éoliennes sont deux fois plus productives sur les côtes ou en mer.

L'injection d'électricité éolienne sur le réseau danois a commencé par réduire quelque peu la production de CO2; les centrales au charbon étant mises plus souvent en veilleuse; mais le choix de l'éolien industriel à grande échelle impliquait le maintien de ces centrales au charbon, leur modernisation, puis leur augmentation.

L'éolien danois dessert une vaste région comprenant le Sud de la Norvège et de la Suède, pays qui stockent le surplus d'éolien dans leurs réservoirs d'hydroélectricité. L'éolien danois ne fournit que 10 % de l'électricité de cette région à des prix tellement déficitaires qu'ils n'osent pas publier leurs comptes. De plus, la production erratique de l'éolien pose de gros problèmes aux réseaux électriques, dès que la part de l'éolien approche de 10 %. Les réseaux doivent être adaptés pour éviter que les pics subits de production n'endommagent ces réseaux par surcharge. Ce surcoût n'est jamais intégré dans l'évaluation des investissements éoliens. Ils ne sont pas assumés par les producteurs d'électricité éolienne et restent à charge des distributeurs et des états.

Les Danois ont remplacé plusieurs centrales au charbon par des centrales au gaz émettant 2 fois moins de CO2 par kWh généré. Mais les réserves de gaz danois s'épuisent et ils ont dû relancer des centrales au charbon, devenant ainsi l'un des pires émetteurs de CO2 d'Europe, à cause de l'éolien industriel. C'est le même phénomène qui se passe en Allemagne, avec un facteur aggravant : la réduction des capacités de production nucléaire (encore 20% aujourd'hui), exigée par les Grüne (les Verts) pour participer au gouvernement du Chancelier Schroeder.

Le résultat de ces décisions idéologiques erronées, c'est que le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne sont les champions de la production d'électricité éolienne ET EN MÊME TEMPS, les champions de la production par centrales thermiques, les seules qui ont la flexibilité nécessaire pour compenser l'absence de vent.

A cause du choix de l'éolien, l'Allemagne est en train de construire une énorme capacité supplémentaire par centrales au charbon, qui émettra des tonnages considérables de CO2 dans l'atmosphère. La Chancelière Angela Merkel et le patronat allemand demandent la relance du nucléaire, pour éviter les coupures catastrophiques de courant qui ne manqueront pas de se produire dans les années qui viennent, si l'on poursuit la politique actuelle,

Les réseaux électriques ont de gros problèmes pour absorber la production erratique de l'éolien. La panne colossale sur toute l'Europe du 4 novembre 2006 a privé 15 millions d'Européens d'électricité pendant des heures à cause surtout de l'éolien.

ELIA, gestionnaire du réseau belge, reconnaît clairement que les éoliennes doivent être compensées par des centrales productrices de CO_2 ! Mais les extraits des déclarations d'ELIA sont soigneusement choisis pour justifier un soutien inconditionnel à l'éolien industriel.

Les périodes de vent faible s'étalent simultanément sur toute une partie du continent et quand il n'y a pas de vent, la production des éoliennes, c'est zéro ! Pour honorer la demande, d'autres vecteurs de production doivent être démarrés. ELIA (Lise Mulpas) le formule ainsi: « la variabilité des parcs doit être compensée par d'autres centrales ».

La centrale hydro-électrique de Coo (pompage et turbinage de restitution) est présentée par l'APERe comme une compensation possible aux chutes de vent dans l'éolien. Impossible ! La centrale de Coo a été prévue avant l'éolien pour compenser la différence de consommation jour/nuit, permettre au nucléaire de fournir de l'électricité constamment à bas prix marginal et pallier une défaillance éventuelle d'une grosse centrale pendant 6 heures. Les réservoirs supérieurs de Coo ne sont pas prévus pour stocker l'énergie éolienne entre les périodes venteuses et calmes. Coo, c'est une grande puissance de 1.300 MW sur un laps de temps très court de 6 heures. C'est le contraire de l'éolien : faible puissance sur longues périodes. ELIA prévient d'ailleurs qu'il faudra investir dans le réseau si l'on veut intégrer l'éolien à grande échelle. Le nombre des lignes à haute tension va devoir augmenter.

> *«La variabilité des pacs d'éoliennes doit être compensée par d'autres centrales.*
> *Chez nous, dans le cadre des objectifs à l'horizon 2020, cette variabilité ne pourra pas être compensée uniquement par la centrale de Coo ou d'autres centrales hydrauliques.*
> *Des centrales thermiques devront donc tourner à faible rendement.»*
>
> **Lise Mulpas**
>
> Porte-parole de ELIA, gestionnaire du réseau belge à haute tension

ELIA, monopole public, ne peut évidemment pas aller à l'encontre du gouvernement, mais la déclaration de Lise Mulpas ridiculise l'APERe. Il va falloir conforter, puis accroître notre capacité de centrales thermique (grande productrice de CO_2) pour compenser la production erratique de l'éolien.

L'interconnexion des réseaux électriques accroit encore les déperditions et la complexité du processus de compensation. Elle obligera à multiplier les centrales thermiques de réserve, pour permettre d'intégrer la maigre production éolienne dans la distribution électrique aux entreprises et aux foyers.

Ces centrales thermiques devront fonctionner de manière inefficace puisqu'on ne pourra pas les faire tourner à plein rendement. Pour mémoire, une centrale TGV (turbine gaz vapeur) de dimension moyenne (500 MW) produit annuellement l'équivalent de 1.125 éoliennes de 2 MW.

Impact des éoliennes sur les émissions de gaz a effet de serre (GES)

Chiffres 2005

PAYS	1 PUISSANCE EOLIENNE MW	2 PRODUCTION EOLIENNE % électricité	3 PRODUCTION NUCLEAIRE % électricité	4 EMISSIONS gCO2/kWh	5 AUTRES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES
Danemark	3100	17,7	0,0	791	Charbon
Espagne	8200	6,2	31,7	471	Charbon
Allemagne	16600	5,9	31,0	588	Charbon & Hydraulique
Pays Bas	1100	1,9	4,0	603	Gaz naturel
Italie	1100	0,7	0,0	521	
Grande Bretagne	900	0,4	29,0	521	Charbon
Belgique	100	0,2	57,7	307	Charbon & gaz naturel
France	400	0,2	75,0	56	Hydraulique
Suède	400	0,5	46,0	42	Hydraulique
Monde	47300			544	
Union Européenne				400	

Chiffres 2005

Le prétendu *effet de foisonnement* (quand le vent tombe ici, il se lève ailleurs) des défenseurs de l'éolien est un leurre. Il est contraire à la répartition naturelle des vents. De plus, le courant devrait dans ce cas voyager sur de longues distances, surchargeant le réseau et imposant de multiplier les lignes à haute tension, avec des pertes énormes.

Les pays ayant opté pour l'éolien ont de mauvais résultats en émission de CO2 (plus de 470 g/KWh)

Les pays ayant opté pour le nucléaire ou l'hydraulique ont de très bons résultats (inférieurs à 310 g/KWh)

La Belgique est passée de 307 à 265 g/KWh par remplacement du vecteur charbon par du gaz naturel. Elle est un bon élève de l'Europe, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas s'améliorer

L'éolien danois fournit moins de 10% de l'électricité du Danemark seul (il dessert une vaste région nordique)

Comparaison de production TGV/EOLIENNE

Une TGV (Turbine Gaz Vapeur) de 500MW,
à son taux de charge habituel de 90%, produit annuellement
500X 8760 Hr X 0,9 = 3942 GWh/An (1 G=1.000 M)

Une éolienne de 2 MW produit en Wallonie:
1 X 8760 X 0,2 = 1,752 GWh/ An
(Taux de charge de 20 %)

Pour remplacer la TGV par des éoliennes, il faut :
3942 /1,752 = 1125 éoliennes de 2 MW

Contre-vérité n°3 *Les réseaux européens peuvent intégrer plus de 20% d'électricité de source éoliennes sans modernisation*

La réalité

Faux ! La thèse de doctorat de J. Soens, rédigée en décembre 2005 à la KUL démontre clairement que l'avantage écologique de l'éolien (la réduction des émissions des centrales thermiques, lorsque les éoliennes tournent) plafonne rapidement. Selon cette étude très documentée, au-delà du seuil de 7% d'électricité éolienne sur le réseau belge, l'éolien augmente la production polluante de CO_2 des centrales thermiques.

L'APERe oppose à cette thèse de doctorat particulièrement sérieuse, une étude d'EDORA (l'organisation des industriels de l'éolien), rédigée en moins d'un mois pour contrer une étude approfondie sur 3 ans. C'était la panique !

Le Cabinet Sia-Conseil (2008) a étudié le caractère fluctuant et imprévisible de la production éolienne et ses effets sur la complexité de la gestion du réseau. Il confirme à peu de choses près les chiffres de notre tableau : l'éolien a atteint une taille critique par rapport à la capacité totale de production dans trois pays :

- **Danemark : capacité installée 3,1 GW, soit 14,1% en production effective mais 10% réel de la région**
- **Allemagne : capacité installée 20 GW, mais ne produisant que 5,1% de l'électricité allemande (2006)**
- **Espagne : capacité installée 10 GW, représentant 7,9% en production effective**

Ce cabinet insiste sur une double nécessité si l'on veut aller plus loin :

- une modernisation « lourde » des réseaux basée sur l'électronique de puissance permettant aux parcs éoliens de participer au réseau grâce – entre autres – à un nouveau système de contrôle-commande pour le réglage de la tension, de la fréquence et le filtrage des harmoniques
- une amélioration de la collaboration entre porteurs de projets éoliens, distributeurs et décideurs, pour anticiper les impacts de l'éolien sur les réseaux. Les recommandations de l'ETSO (European Transmission System Operators) représentant 35 gestionnaires de réseau de 27 pays de l'Union Européenne, de Norvège et de Suisse tirent la sonnette d'alarme depuis des années, mais peine perdue.

Les investissements colossaux nécessaires pour intégrer la faible production éolienne dans les réseaux sont tout à fait disproportionnés par rapport à la quantité d'énergie produite. Le lobby allemand de l'éolien fait le forcing pour imposer un objectif de 30% d'éolien en 2020; ce qui est techniquement impossible et monstrueusement coûteux en adaptation des réseaux. L'opposition de plus en plus nette du patronat allemand et de nombreux acteurs politiques, empêchera très probablement cette folie.

Au-delà du seuil de **7%** d'électricité éolienne sur le réseau belge, l'éolien augmente la production polluante de CO_2 des centrales thermiques.

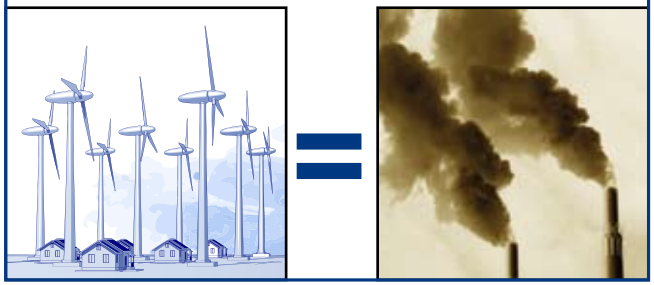

Contre-vérité n°4 *«Une éolienne rembourse sa «dette énergétique» en moins d'un an»*

La réalité

Le cycle de vie des différents modèles d'éoliennes a été bien analysé : production des matières premières, construction, assemblage, transport par route, socle en béton, gestion des déchets (Life Cycle Assessment).

Le bilan énergétique de ces turbines n'a rien d'exceptionnel et ce coût énergétique, proche d'un équivalent de 4.000 MWh, est « remboursé » par l'éolienne en une année.

Mais ce calcul ne tient aucun compte de la dette énergétique indirecte invoquée plus haut, et qui doit ajouter à ce calcul, la quantité d'énergie et de CO_2 émis indirectement par les centrales à flamme, fonctionnant en «back up» des éoliennes ; que ce soit le CO_2 émis pour le fonctionnement à plein régime de la centrale thermique lorsqu'il n'y a pas de vent ou le CO2 émis lorsque la centrale thermique de soutien à l'éolien tourne en veilleuse, au moment où les éoliennes tournent.

Intégrée dans un réseau, avec des centrales thermiques, elle émet (voir tableau page 10) beaucoup plus que 30 g/KWh ; en fait à peu près 150 g/KWh.

Si le calcul du LCA intègre ces coûts écologiques, une éolienne ne rembourse sa dette énergétique qu'en 5 ans.

Rappelons que tous les calculs effectués dans différents pays européens montrent que le coût de l'électricité éolienne est 2 à 4 fois supérieur à la production traditionnelle.

Contre-vérité n°5 *Les éoliennes sont une technologie propre et recyclable à 98%*

La réalité

Faux ! Non seulement l'APERe « oublie » de mentionner sur les modèles à démultiplicateur, les hectolitres d'huile utilisée dans le fonctionnement des éoliennes, et qui peuvent causer de graves pollutions des sols en cas de fuite, mais leur affirmation se base sur le poids des composants de l'éolienne à recycler.

Certes, les composants d'une éolienne : le cuivre, l'acier, l'aluminium, une partie des plastiques, le zinc ou le plomb sont très recyclables et – nous l'espérons - recyclés, mais le béton du socle (plus de 1.000 tonnes pour une 2 MW) devrait être mis en décharge. Il ne sera jamais extrait du sol. Le plus grave cependant est que les immenses pales de l'éolienne (plus de 50 mètres de long) sont composées de fibre de verre, qui n'est pas recyclable. Alors qu'en poids, les pales ne représentent que 2% (soit 30 tonnes) du poids total (socle compris) et 10% sans le socle, leur part en volume est très importante.

Cet énorme volume de fibre de verre est très léger, contrairement aux métaux. C'est pour cela que la notion de poids et non de volume est utilisée, pour claironner que les éoliennes sont recyclables à 98%. C'est tout à fait faux en volume. Même en poids, elles ne seront recyclées

qu'à raison de 30% .

Les tonnes de fibre de verre seront mises en décharge de classe 2, lors du démantèlement de la turbine.

Ajoutez ce « détail » au bilan énergétique négatif de l'éolien industriel et il y a de quoi se demander pourquoi on s'entête dans l'erreur !

Inefficacité énergétique

Contre-vérité n°6 *«Les parcs éoliens wallons tournent plus de 80% du temps»*

La réalité

Oui, les éoliennes tournent 80% du temps. Mais les variations importantes de la puissance du vent les font le plus souvent tourner à vitesse et puissance réduites, parfois même sans la moindre production d'électricité. En effet, pour développer leur puissance optimale, le vent doit atteindre 50 km/h, ce qui est un vent à écorner un bœuf.

L'intégrale de la production en fonction des variations du vent (résultats pratiques à la clé) montre que les éoliennes en Région wallonne ont un rapport entre la production réelle et la production nominale de **15 à 25%.** Ce facteur est le taux de charge.

La production annuelle d'une éolienne de 2 MW avec un taux de charge de 20 % est de

2X8760X.0.20= 3504 MWh/ An

Une machine industrielle (telle qu'un groupe de cogénération) ayant la même puissance de 2 MW, avec un fonctionnement à 90 % du temps, **produirait de 4 à 6 fois** plus que l'éolienne et ce d'une manière non intermittente, donc avec une production de meilleure qualité.
De plus, au lieu d'avoir une machine de 150 mètres de haut, il est possible dans un garage pour voiture, de placer 2 groupes de cogénération (4MW) qui ne troublent pas l'environnement.

Ce taux de charge est la manière **scientifiquement** admise pour caractériser la productivité de l'éolienne. Etant donné que les vitesses moyennes de vent passent de 5,5 en Région wallonne à 7,5 mètres par seconde à la côte, et que la production est fonction du cube de cette vitesse, il existe un facteur de **(7 ,5 /:5,5)** = 2,5 entre les productions en ON et OFF-shore, d'où tout l'intérêt de ne plus placer d'éoliennes à l'intérieur du pays où leur efficacité est **très médiocre**. L'impact des éoliennes off-shore sur le portefeuille du citoyen est cependant le même.

L'APERe trompe le public pour éluder la notion de taux de charge. La CWaPE (Commission Wallonne Pour l'Energie) a démontré indirectement que **le facteur de charge des éoliennes a été de 16,9% en Wallonie et non de 25% ou plus comme le prétend l'APERe.**

Les centrales éoliennes off-shore sont 2x plus productives qu'à l'intérieur des terres. Pourquoi s'acharner à détruire la Wallonie pour rien?

Contre-vérité n°7

En Europe, les réseaux électriques modernisés sont capables d'intégrer jusqu'à 20% d'électricité de sources imprévisibles. La production variable de l'éolien ne pose pas de problèmes techniques.

La réalité

L'APERe reconnait que l'éolien a une production variable, mais refuse de comprendre que les gestionnaires de l'équilibre du réseau ne peuvent assurer en permanence la fourniture d'électricité qu'en laissant des centrales thermiques tourner au ralenti pour que leurs chaudières et turbines restent chaudes et puissent fournir immédiatement de la puissance quand le vent tombera. La consommation peut être prévue avec précision, mais les énormes variations de production éolienne sont un phénomène nouveau, peu prévisible, incontrôlable et d'une amplitude égale à la puissance éoliennes installée. Le problème est aigu en Allemagne où les pannes d'électricité sont fréquentes. Les responsables allemands de réseau ont d'ailleurs annoncé la possibilité très réelle de black-outs de 24 heures si la politique actuelle était poursuivie.

En Europe, même des réseaux qui seraient intégrés en tension et en fréquence, seraient incapables d'intégrer 20% d'électricité de sources imprévisibles comme l'énergie éolienne. Les 40% cités par l'APERe pour l'Espagne sont ridicules. L'éolien danois ne fournit pas 20% de l'électricité du Danemark, mais 10% de l'énergie de la région Norvège-Suède-Danemark dans laquelle l'éolien danois est intégré.

En Belgique, les réseaux devraient être modernisés pour stabiliser la tension et la fréquence afin d'absorber une puissance variable de plus de 700 MW. Les stabilisateurs de tension et de fréquence adéquats n'existent pas encore et tout porte à croire qu'ils coûteront une fortune.

Une de plus !

L'écho

L'Allemagne pourrait bientôt se réveiller dans le noir

Les dirigeants des groupes énergétiques annoncent de possibles pénuries d'électricité pour tenter d'infléchir politique de la coalition gouvernementale qui prévoit de mettre un terme au nucléaire allemand d'ici 2021.

Alors menace en l'air ou risque réel ? Depuis quelques jours, les Allemands se demandent s'ils ne vont pas se retrouver dans le noir le plus complet en tournant leur interrupteur à la maison. Pour voir un pays tomber en panne d'électricité, il fallait jusqu'à maintenant se rendre dans un pays en voie de développement ou aux... Etats-Unis. Mais certains experts estiment aujourd'hui que la première économie de la zone euro pourrait à son tour bientôt manquer de « jus ».

Les experts de l'Agence allemande de l'énergie (Dena) ont calculé que notre voisin pourrait faire face à une pénurie de kilowatts équivalente à la production de quinze centrales. *« De plus en plus de projets de construction de centrales ont été arrêtés »*, regrette Stephan Kohler, le directeur de Dena. Les écolos s'opposent notamment à un programme qui vise à bâtir 25 centrales à charbon. Mais en repoussant ces projets aux calendes grecques, les Verts forcent l'État à autoriser l'allongement de la durée de vie des vieilles centrales qui sont beaucoup plus polluantes que les usines les plus modernes.

Les partisans de la construction de nouvelles centrales brandissent le spectre de coupures d'électricités comme celle que New York a connue en août 2003.

ÉLECTRICITÉ RARE

Si l'on en croit, Wulf Bernotat, le pa-

Certains experts estiment aujourd'hui que la

de l'énergie nucléaire. Le programme signé par les partenaires

alition lui lie les mains.

Les groupes énergétiques alle-

cemment mis en vente. Pour

logique, une telle acquisitio

Les gestionnaires du réseau électrique belge seraient incapables d'intégrer une forte variable éolienne dans la distribution sur le réseau électrique belge et avoisinant

Contre-vérité n°8 *«La consommation propre d'une éolienne est négligeable»*

La réalité

Enfin une vérité ! La faible production d'un éolienne est en effet encore diminuée de sa consommation propre : gestion du contrôle à distance, orientation des pales au vent, balisage lumineux nocturne.

Cependant, dès qu'on accroche l'éolienne au réseau haute tension, il faut appliquer le processus très énergétivore de transformation du courant et du réglage dit « de système » (voltage, phase et ses harmoniques, courant réactif, dispositif anti-îlotage, accrochage et délestage par de l'électronique de puissance).

Ces consommations sont, elles, substantielles. Elles doivent être mises à charge de l'éolien, en déduction de sa très faible production; mais l'APERe « l'oublie » fort à propos.

Si on ajoute ces inconvénients aux problèmes que pose l'intégration de l'éolien dans le réseau électrique et au désastre écologique qu'implique le choix de l'éolien industriel on-shore, on ne peut que conclure à l'inanité du choix de l'éolien en Région wallonne.

Le balisage lumineux des éoliennes troue la nuit des campagnes.

Contre-vérité n°9 *«La collectivité locale est gagnante ; l'énergie électrique injectée dans une sous-station proche d'un village sera principalement consommée dans ce village.»*

La réalité

Les riverains n'ont strictement aucun avantage. Même si l'énergie injectée dans le réseau a tendance à être utilisée localement, il n'y a rien pour les villages proches. Le gain de transport pour un parc de 4 MW ne représente que 2% de la facture totale et ne va pas aux riverains. De plus le faible bénéfice réalisé est noyé dans la masse, car la consommation des ménages ne représente que 20% de la demande totale d'électricité.

Les consommateurs, locaux et éloignés, doivent donc payer ces investissements inutiles et contreproductifs dans la lutte contre les Gaz à Effet de Serre (GES). Ils doivent aussi payer pour l'augmentation des coûts de modifications du réseau et les pertes qui y sont liées ; en effet, puisque très souvent les endroits où souffle le vent sont éloignés de ceux où il y a demande d'électricité, le courant devra voyager de l'un à l'autre, surchargeant le réseau si l'on n'ajoute pas de lignes à haute tension. Au lieu de diminuer, les pertes sur les lignes vont augmenter.

Même si la commune ou l'intercommunale locales obtiennent une réduction auprès du distributeur, pour économie de transport d'énergie, et que cette hypothétique réduction est ristournée aux consommateurs locaux, cela ne compensera jamais la réduction de valeur des maisons et des biens, ainsi que les inconvénients pour la santé des riverains.

L'électricité produite en surplus du besoin par les éoliennes est invendable car le même surplus se fait sentir au même moment dans les pays voisins, sur tout le réseau. Le Danemark ou l'Allemagne doivent par grand vent, donner leur production à la Pologne ou aux pays nordiques, qui eux-mêmes n'en ont nul besoin à ce moment-là.

LES CERTIFICATS VERTS : UN VERITABLE RACKET DES FIRMES EOLIENNES

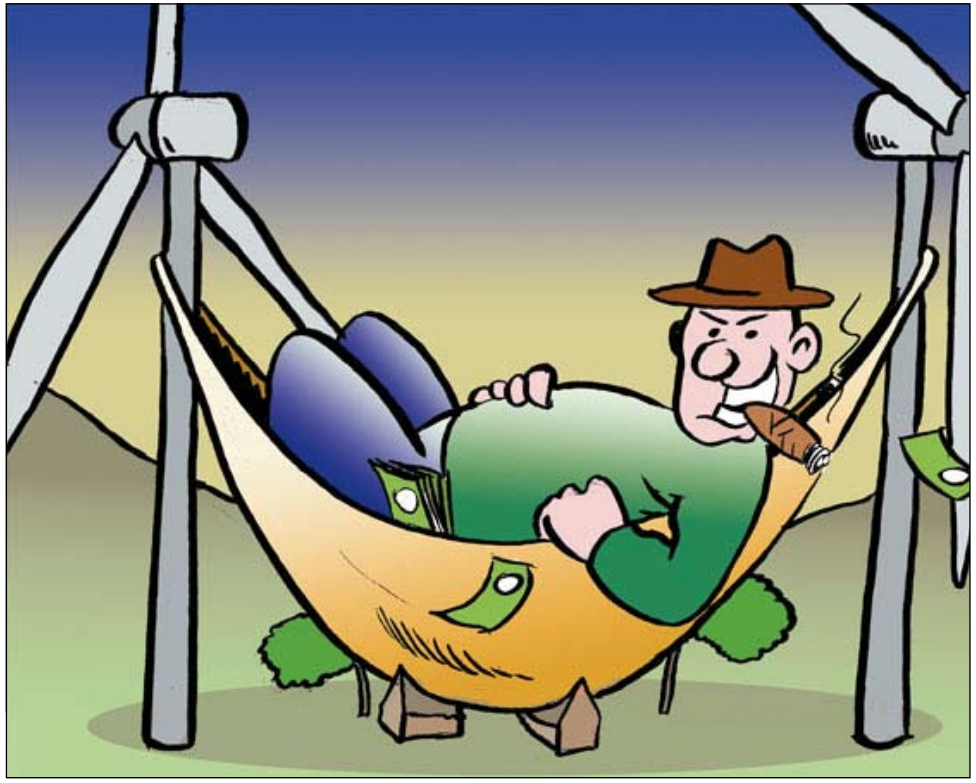

Le soutien de la Région wallonne aux économies d'énergie et au développement des technologies nouvelles liées aux énergies renouvelables est bienvenu.

Mais pour l'énergie éolienne, toutes les études et la production sont faits à l'étranger; sans aucun risque industriel pour les promoteurs écumant notre pays.

Les Certificats Verts d'une valeur de 92 € le MWh qui permettent à ces promoteurs étrangers de s'assurer des bénéfices exorbitants sans risque, doivent être recalibrés.

Les Certificats Verts doivent assurer un bénéfice normal aux entrepreneurs (10 à 30%) et réduire l'augmentation du coût des énergies aux contribuables.

La valeur du MWh éolien sur le marché de l'électricité est très faible : à peine 15 € le MWh. En effet, les distributeurs considèrent avec raison cette énergie erratique comme non fiable. Par comparaison, la valeur du MWh classique, de source thermique ou nucléaire est d'environ 40 €.

Pour tenter de rendre l'éolien rentable et attirer les entreprises dans ce secteur, le gouvernement wallon a imaginé d'accorder une aide financière aux entreprises productrices d'énergie dite renouvelable. Ce sont les «certificats verts». Pour chaque MWh d'électricité «verte», le distributeur d'électricité doit payer 92 € à l'entreprise productrice. L'amende imposée aux distributeurs s'ils ne parviennent pas à fournir 8% d'énergie renouvelable en 2008 (9% en 2009, etc..) est de 100 € le MWh.

C'est la raison pour laquelle la valeur du certificat vert fluctue à 92 € le MWh ; un montant incroyablement élevé, qui garantit une rente de situation scandaleuse aux industriels de l'éolien, leur garantissant de faire fortune en quelques années sur le compte des consommateurs, sans aucun correctif pour les plus pauvres d'entre nous.

Si le Certificat Vert éolien était à 35 € le MWh, ce serait compréhensible, mais 92 €, c'est scandaleux !

Sur 20 années d'activité, la pompe à finance que constitue un « parc à éoliennes » type de 10 machines, permet de prélever un minimum de 56 Millions d'€ (2,3 milliards de BEF) de bénéfice NET sans aucune mise de fonds! Les Certificats Verts payés intégralement à ce parc éolien type par les citoyens-consommateurs s'élèvent à 78,8 M € (3,18 milliards de BEF). Sur 20 ans, la firme éolienne n'est même pas obligée de mettre un € dans l'opération; tout peut être emprunté, grâce à la garantie des certificats verts par la Région à 65€.

La dernière ligne de la facture d'électricité de chaque citoyen-consommateur indique l'augmentation, destinée à payer l'électricité dite « verte » (et qui ne l'est aucunement en ce qui concerne l'éolien industriel). Ce supplément est en grande partie destiné à financer les certificats verts de l'éolien industriel.

Le système est mal calibré et tout simplement scandaleux. L'enrichissement de quelques entreprises et de quelques individus « chasseurs de primes » aux dépens de tous les citoyens, ponctionnés indifféremment, quels que soient leurs revenus, est inacceptable.

Contre-vérité n°10

L'implantation d'un parc à éoliennes dans votre commune peut offrir des avantages financiers aux citoyens de l'entité

La réalité

Les riverains et habitants de la commune où s'implante une centrale de production éolienne n'y trouvent aucun avantage. Leur maison perd de la valeur, leur santé risque d'être atteinte par les nuisances sonores des éoliennes, et ils continueront à payer le même montant pour leur fourniture d'électricité puisque l'électricité produite par la centrale éolienne sera injectée sur le réseau.

Certains promoteurs et certaines administrations communales tentent d'éviter l'opposition des riverains en cherchant à les associer à leur projet. Ils leurs proposent de payer une partie du capital nécessaire à la construction du parc et de participer aux bénéfices. En fait, ceux qui cotisent n'ont strictement aucun pouvoir dans la société du promoteur qui récolte la plus grande part du profit, ne laissant que des miettes aux coopérateurs locaux, lesquels sont rarement des riverains, car la plupart de ces ruraux n'ont pas assez d'épargne pour acheter des parts significatives. C'est une arnaque de plus. Cette rumeur d'électricité gratuite est diffusée par des associations telles que « Allons en vent » (Houyet) qui a pour but d'attirer de nouveaux coopérateurs.

Si vous voulez faire fortune, ne devenez pas membres d'une coopérative qui vous distribue un chiche 6%, mais achetez des actions du promoteur qui s'assure un taux de rentabilité interne de 20% minimum! Utiliser la crédulité des enfants pour tenter de convaincre leurs parents d'investir, est machiavélique et mériterait une action en justice. Comment la Communauté française peut-elle consacrer du temps scolaire à la désinformation systématique de nos enfants pour installer des éoliennes inutiles ?

Les firmes éoliennes essayent aussi de persuader les communes en plantant l'une ou l'autre éolienne sur un terrain communal, ce qui procure un loyer (de 5.000 à 8.000 € par éolienne et par an) à la commune.

Dans d'autres cas, ce sont des aides indirectes qui sont accordées par le promoteur, par exemple à des asbl locales. Les promoteurs essaient aussi de faire passer leur projet en organisant des animations scolaires, fête du vent et autres activités locales. Les seuls qui en retirent un avantage sont les propriétaires terriens sur les terrains desquels les éoliennes sont implantées. Ils habitent souvent en dehors de l'entité.

Les riverains n'ont aucun avantage à investir dans les parcs éoliens « citoyens »

CHOISIR UN FOURNISSEUR VERT

Depuis le 1 janvier 2007, le marché de l'électricité est libéralisé en Wallonie.

Les distributeurs d'électricité se sont empressés de rivaliser avec des publicités douteuses à propos « d'électricité verte » (biomasse, hydroélectricité, éolien, solaire). La plupart des fournisseurs vous propose une « électricité verte », qui ne serait produite que par des formes d'énergie renouvelable.

Il est impossible de discerner parmi les électrons qui vous parviennent, lesquels sont d'origine nucléaire (près de 60% de notre électricité en Belgique), sans compter l'électricité achetée à l'étranger chaque année, et qui provient surtout du nucléaire français, gros exportateur d'électricité.

En prétendant vous fournir de « l'électricité verte », le fournisseur dirige simplement vers d'autres clients – industriels par exemple – l'autre partie de son mix électrique. Un beau mensonge de plus...

Pour satisfaire la demande industrielle et rester compétitive, la production d'électricité doit être industrielle. Le bricolage résultant du slogan non justifié du « bouquet énergétique » (il nous faut un peu de tout) conduit à une dispersion très peu rentable des investissements.

Qu'on le veuille ou non, il est impossible de sortir du nucléaire de fission dans les 30 à 50 prochaines années. Plus de 60% des belges l'ont compris. Les partis traditionnels viennent de le reconnaître officiellement.

Quelques mots sur le nucléaire : au même titre que Nicolas Hulot l'assume, Vent de Raison estime que l'Europe occidentale ne sortira pas du nucléaire actuel, tant qu'une autre source de production énergétique équivalente ne sera pas opérationnelle. Il faudra au moins encore 30 ans pour y arriver. La soudure doit être assurée. Le maintien du nucléaire est clairement confirmé par tous les partis traditionnels en Belgique. Les centrales nucléaires de 5e et 6e générations sont en cours de développement.

La réalité

C'est probablement la plus scandaleuse des assertions répandues par le lobby éolien. La jurisprudence aux Pays Bas et en Angleterre par exemple, montre clairement que l'administration et les tribunaux acceptent des pertes de valeur des immeubles de l'ordre de **10 à 30%** dans un rayon d'un km autour de la centrale à éoliennes, selon la proximité des éoliennes de l'habitation. Les riverains situés à moins de 800 m des éoliennes voient leur bien frappé d'une décote qui va s'amplifier au fur et à mesure que les campagnes wallonnes vont se couvrir de « parcs à éoliennes » et que les citoyens vont fuir leur proximité et les nuisances qu'elles occasionnent (voir CONTRE-VERITE 21).

Les paysages sont saccagés. Les plans de secteur sur lesquels toute personne cherchant à acquérir un bien vérifie si celui-ci n'est pas menacé par la proximité immédiate d'un projet public (autoroute, voie express, zoning, etc...), n'ont plus aucune valeur puisqu' autorisation a été donnée aux entreprises du secteur de l'éolien, de s'installer n'importe où en zone agricole, sans tenir aucun compte des paysages.

Le Cadre wallon – qui n'a jamais été voté – prévoit une distance minimum des habitations de 350 m. C'est risible lorsqu'on voit les recommandations des instances comme l'Académie Française de Médecine, qui recommande une distance minimum de 1,5 km dans un rapport de 2006. Les machines d'aujourd'hui ont une puissance de 2 à 3 MW, voire 6 MW dans certains cas, alors que le cadre réglementaire wallon prévoyait 350 m lorsque les machines étaient nettement plus petites et moins puissantes (0,8 MW). La taille et les nuisances ont été multipliées par 3 et plus. Le Ministre Antoine, dans un courrier récent, admet que 800 m lui semble une distance au-delà de laquelle il n'y a plus de nuisance sonore. Le Professeur Feltz, auteur de la cartographie du même nom, propose 700 m minimum de distance par rapport aux premières maisons, sur les 41 sites qu'il considère comme acceptables en Wallonie. Comment se fait-il qu'il n'y ait aucune référence sérieuse et définitive quant à la distance minimum à appliquer en Wallonie ? Serait-ce pour permettre aux promoteurs éoliens d'avoir les mains libres ?

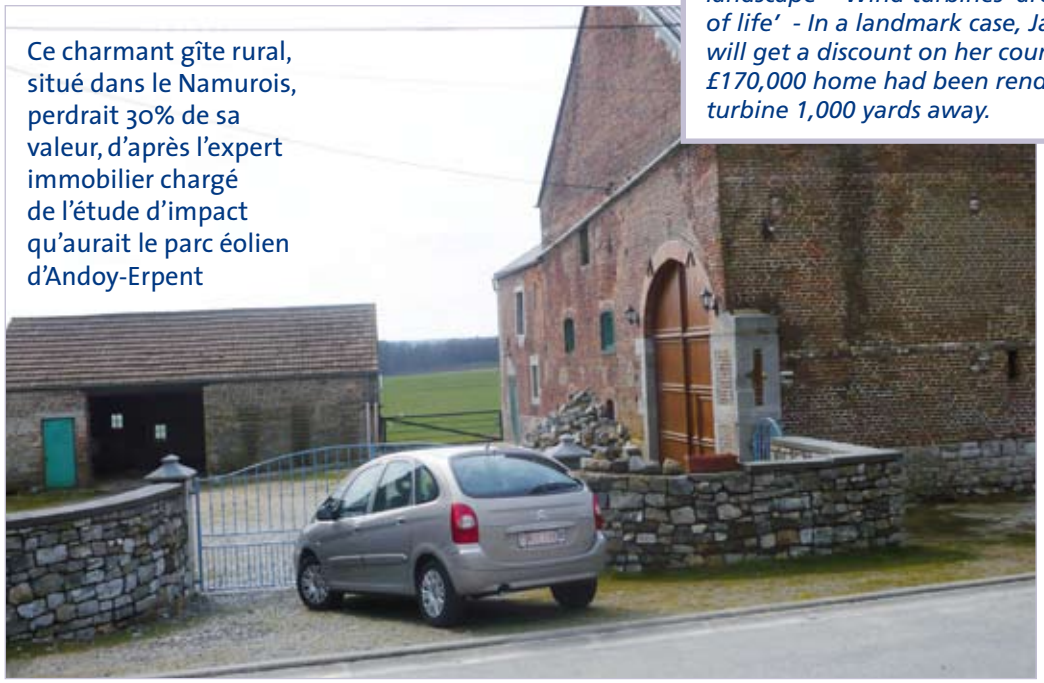

Ce charmant gîte rural, situé dans le Namurois, perdrait 30% de sa valeur, d'après l'expert immobilier chargé de l'étude d'impact qu'aurait le parc éolien d'Andoy-Erpent

Telegraph

Homeowners living near windfarms see property values plummet

By Nigel Bunyan and Martin Beckford / Last Updated: 12:01am BST 26/07/2008

Thousands of homeowners may see the value of their properties plummet after a court ruled that living near a wind farm decreases house prices.
When the wind stops - the other side of the wind turbine argument - Refusal for wind turbine on iconic landscape - Wind turbines 'are ruining our quality of life' - In a landmark case, Jane Davis was told she will get a discount on her council tax because her £170,000 home had been rendered worthless by a turbine 1,000 yards away.

Un article du très sérieux journal britannique Daily Telegraph annonce que les voisins des éoliennes «voient la valeur de leurs maisons s'effondrer».

PRODUCTION ERRATIQUE D'ENERGIE... SANS CREATION D'EMPLOIS !

Les promoteurs éoliens en Wallonie, sont de petites structures de chasseurs de primes, qui n'emploient que quelques « commerciaux » chargés de démarcher les fermiers et propriétaires terriens, pour les persuader d'accepter l'implantation d'éoliennes sur leurs terres, moyennant un loyer sur 20 ans. Ces petites firmes emploient aussi quelques personnes en bureau d'étude pour étudier l'implantation des machines, puis elles « passent commande ».

TOUT vient de l'étranger.

Les géants de l'industrie éolienne sont des entreprises danoises, allemandes et espagnoles. Les équipes d'installation viennent de l'étranger, installer des machines conçues, développées et construites à l'étranger. Quelques entreprises belges produisent quelques composants comme Pauwels Trafo en Flandre, ou Owens Corning qui développe la fibre de verre (non recyclable !) pour les pales des éoliennes, mais c'est vraiment négligeable.

Aucune valeur ajoutée réelle en Wallonie, aucune création d'emploi; et il est trop tard pour s'intéresser à ce secteur où les positions industrielles sont prises.

Il n'y a pas et n'y aura jamais de « secteur éolien en région wallonne » et les promoteurs vendront leur firme à des géants de l'électricité comme Air Energy vient de se vendre au Néerlandais ENECO, une fois fortune faite sur le dos des consommateurs.

Un investissement nécessaire à produire 1% d'électricité verte devrait correspondre à la création de 2.500 emplois dans notre pays. Nous sommes loin du compte !

Contre-vérité n°12 *«Les éoliennes n'ont pas d'impact sur le tourisme. Au contraire, elles attirent un nouveau public.»*

La réalité

Comme toute chose nouvelle, les éoliennes ont attiré les curieux sur les premiers parcs installés.

Il s'agit souvent de citoyens angoissés de voir ce qu'on va implanter à quelques pas de chez eux et qui viennent vérifier le discours lénifiant des promoteurs éoliens.

Passé ce premier stade, tout intérêt pour les fermes éoliennes va disparaître. Le public fuira les communes touristiques qui auront fait la bêtise d'accepter un parc ou se le seront vues imposé.

Les exemples sont déjà nombreux de villages défigurés par des centrales éoliennes.

Les paysages sont saccagés par les firmes éoliennes qui s'implantent n'importe où en Wallonie. Et ce n'est qu'un début ! Les dizaines de projets à différents stades d'approbation vont hérisser la Wallonie des centaines d'éoliennes.

Comment pourrait-on être assez naïf pour croire que « les éoliennes vont attirer un nouveau public » ? Au contraire, les touristes « nature » rechercheront les rares espaces naturels authentiques qui n'auront pas été pollués par l'installation d'éoliennes.

La position de l'ancien président de la république française, Valéry Giscard d'Estaing est très claire sur ce point.

Des villages remarquables détruits par les éoliennes : ici Thines-Dorinne ou Walcourt dans le Namurois

Intégration paysagère

Contre-vérité n°13

«Chaque projet éolien est étudié pour une bonne intégration paysagère du parc éolien dans la localité et les environs.»

La réalité

La Belgique a ratifié la Convention Européenne du Paysage, entrée en vigueur le 1 mars 2004, mais ne l'applique aucunement en matière d'éolien. Les règlements wallons sont anarchiques, le cadre de référence de 2002 n'a jamais été voté et n'est pris en compte que s'il arrange le promoteur. La procédure mise en place est expéditive :

1. Un bureau d'étude « indépendant » est chargé d'une étude d'incidence. Ce bureau a une relation incestueuse avec la firme éolienne qui paie cette étude. Les firmes éoliennes font presque toujours appel au même bureau avec lequel les relations sont « excellentes ». Ces études sont très souvent partiales et destinées à faire passer le dossier du promoteur, après l'un ou l'autre changement cosmétique au projet (léger déplacement d'une éolienne ou réduction du nombre de 7 à 6, par exemple).

2. Le contenu de l'étude d'incidence est certes contrôlé par deux organismes honorables : le CWEDD (Conseil Wallon de l'Environnement pour le Développement Durable) et la CRAT (Commission Régionale d'Aménagement du Territoire), qui veillent simplement à ce que chaque volet prévu soit traité, quel que soit le contenu des chapitres. Les erreurs sont nombreuses dans ces rapports, avec par exemple, l'utilisation de cartes anciennes ne reprenant pas toutes les habitations riveraines ou des volets « nature » scandaleusement incomplets.

3. Les avis et remarques de la population sont sollicitées à deux reprises, très brièvement et les firmes éoliennes s'arrangent le plus souvent pour lancer les procédures de consultation (15 jours pour l'étude d'incidence et un mois pour l'enquête publique) à des moments où les citoyens ont autre chose en tête (veille des vacances, dernière quinzaine de décembre, etc...). Le saccage des paysages est souvent jugé « harmonieux » sans aucune justification rationnelle.

4. L'impact sur l'environnement est enfin analysé par la DG04 (Direction Générale Opérationnelle – Aménagement du territoire, Logement, Patrimoine et Energie). Aucune distance minimale à respecter par rapport aux habitations n'a été sérieusement définies : le règlement wallon parle de 350 m, le Ministre Antoine de 800 m et le Professeur Feltz de 700 m. L'Académie française de Médecine, préconise, elle 1.500 m et les pays anglo-saxons appliquent une distance minimum d'1,5 mile (plus de 2 km).

5. L'avis de la Commission Royale des Monuments et Sites est parfois demandé, pour « l'intégration » avec les bâtiments classés. De même, l'avis du Département Nature et Forêts (DNF) est demandé pour l'intégration avec les zones naturelles protégées. Il en est rarement tenu compte sérieusement. Les seuls avis dont on tient réellement compte sont ceux du MET (Ministère de l'Equipement et des Transports), de la Direction Générale du Transport aérien, de la Défense ou de l'IBPT pour les ondes hertziennes. L'avis des communes est suivi quand il est positif, mais les fonctionnaires passent souvent outre, quand l'avis des communes est négatif (voir par ex. Tournai, Antoing, Brunehaut : 3 refus pour un même parc, et acceptation par l'administration !)

6. Les fonctionnaires de la Région wallonne (DG04 et DG03) doivent enfin statuer sur la « qualité de l'intégration paysagère du projet et sur l'octroi ou le refus du permis ». La fonctionnaire qui dirigeait le service à la Région wallonne était en désaccord avec le Ministre Antoine sur la faiblesse du règlement et la mise en pièces de l'aménagement du territoire par l'anarchie. Elle a été scandaleusement écartée !

7. Dernière étape pour les riverains ruinés par un projet éolien : le recours... auprès du Ministre Antoine ! Le Ministre est fier de cumuler l'Aménagement du Territoire et l'Energie. C'est dit-il, « une opportunité formidable pour développer l'éolien ». On devrait ajouter « et de ruiner mes concitoyens, sans qu'il y ait la moindre planification et sans la moindre concertation réelle »! Il est triste de constater que le recours introduit par les citoyens contre un projet éolien, atterrit sur le bureau du Ministre Antoine, qui s'affiche comme le promoteur enthousiaste de l'éolien industriel...

Le développement anarchique de l'éolien en Région wallonne, c'est l'industrie à la campagne : elle signifie la ruine des riverains, la destruction des paysages, une atteinte au potentiel touristique et la destruction de biotopes naturels pour la faune sauvage. Un vrai désastre.

Contre-vérité n°14

«Les permis ne sont pas achetés. La procédure rigoureuse garantit une intégration cohérente des éoliennes dans le paysage»

La réalité

Les communes n'ont rien à dire dans la procédure.

Leur avis n'est pris en compte que lorsqu'il est positif. Il est donc vrai que les « permis ne sont pas achetés » aux communes. Néanmoins, les promoteurs éoliens essaient de s'arranger pour placer une ou plusieurs turbines sur un terrain de la commune ou du CPAS, pour permettre à la commune de toucher une location.

Dans les petites communes rurales pauvres, les promoteurs proposent aussi de soutenir une asbl locale, un club de foot, ou d'installer par exemple une nouvelle chaudière dans un centre culturel. Il existe toute une série de manières de séduire un bourgmestre peu formé et qui n'est pas au courant des bénéfices plantureux que le promoteur va obtenir grâce au parc éolien pour lequel la commune ne touchera rien ou presque.

En ce qui concerne les citoyens; les opposants les plus virulents voient régulièrement le promoteur venir leur proposer de l'argent pour se taire.

En réalité, les fonctionnaires travaillent normalement, mais la multiplicité des avis en un laps de temps très court, garantit aux promoteurs éoliens, le succès fréquent des projets éoliens. La démocratie est totalement absente du processus et il n'y a aucune retombée positive pour la commune ni dédommagement des riverains lésés.

« ELLES FONT PARTIE DU PAYSAGE »

Les promoteurs de l'éolien tentent de faire croire que le développement des centrales à éoliennes partout dans le paysage wallon est inévitable et acceptée. Rien n'est plus faux.

Les populations rurales auxquelles s'adressent les promoteurs avec une publicité très nettement mensongère, sont souvent peu informés et fatalistes par rapport à l'impact que leur opinion pourrait avoir sur les décisions politiques. De plus les parcs à éoliennes sont encore rares et attirent le regard, par curiosité. Les villageois ne comprennent pas la technique éolienne et l'impact négatif des parcs à éoliennes sur la politique énergétique belge.

Les villageois ne savent pas que les éoliennes font une fois et demi, voire deux fois la hauteur de l'atomium. De plus, le discours lénifiant des promoteurs éoliens occulte la nuisance du bruit, qui est très réelle (voir le chapitre Santé, Contre-vérité 21) et la perception de la qualité des paysages est relativement faible chez des personnes qui ne peuvent s'imaginer la dégradation que subira leur cadre de vie après l'implantation de la centrale éolienne.

La multiplication des sociétés de promotion de l'éolien industriel est une menace pour les paysages wallons. Le but de la création de ces petites firmes de « chasseurs de primes » est d'installer le plus possible de centrales à éoliennes partout dans le paysage. Leurs équipes de « commerciaux » passent leur temps à tenter de persuader les fermiers et propriétaires terriens d'accepter des éoliennes sur leurs terres. Un des critères paysagers soi-disant retenus pour les parcs à éoliennes est d'éviter que les éoliennes soient visibles d'un parc à l'autre ; c'est le critère de co-visibilité, appliqué « à la tête du client » par l'administration wallonne. Ce critère est parfois invoqué, parfois pas, selon la virulence de l'opposition. C'est une preuve de plus du caractère anarchique du développement de l'éolien.

Vent de Raison exige un plan d'ensemble, qui identifie les zones où peuvent être construites des centrales à éoliennes et l'interdiction pour les promoteurs éoliens de se représenter à un endroit où un autre projet de parc a déjà été refusé pour cette localisation. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, et le cynisme des firmes éoliennes accule des comités de riverains au désespoir, lorsque ces derniers doivent se défendre contre le 2e voire le 3e projet de centrale éolienne au même endroit.

Non, « les éoliennes ne structurent pas le paysage » !

Bel exemple de «désintégration» du paysage à Ghislenghien

Contre-vérité n°15 *«Malgré la densité de population, il y a place en Wallonie pour les « parcs » éoliens»*

La réalité

La Belgique (346 habitants/km) est avec les Pays-Bas (393 habitants/km), est un des pays les plus densément peuplés d'Europe. Il est inadmissible, dans les deux pays, que les derniers paysages ouverts qui nous restent, soient détruits par l'installation anarchique de parcs éoliens. La résistance est forte aux Pays-Bas (notamment le NKPW) comme en Flandre ou en Wallonie; où les mouvements regroupant les opposants à la destruction de nos paysages par l'éolien se structurent au sein d'une plate-forme, désormais européenne.

Au moment où la Belgique fédérale installe 3.000 MW de centrales éoliennes en mer du Nord, à 30-40 km des côtes, pourquoi le Gouvernement wallon s'obstine-t-il à détruire les paysages wallons pour quelques centaines de MW de production ? Nous remplissons déjà nos obligations européennes de 2020 en matière de renouvelable avec les parcs éoliens en mer et la Wallonie a droit à 40% du bénéfice environnemental de tout parc éolien installé dans les eaux territoriales fédérales. Cela suffit.

Contre-vérité n°16 *«Les zones industrielles génèrent de trop grandes perturbations pour servir de sites d'implantation aux éoliennes. Les éoliennes doivent être installées dans les campagnes.»*

La réalité

Nicolas Hulot a raison : « s'il faut installer des éoliennes, que ce soit en priorité sur des friches industrielles, plutôt que dans les plus beaux paysages ». Nous avons assez de friches industrielles en Wallonie, pour les réserver à l'installation des éoliennes.

Vu la faible productivité des éoliennes à l'intérieur des terres, les industriels de l'éolien veulent les installer en pleine campagne, pour profiter au maximum du vent. La rentabilité pour les promoteurs passe par la décote immobilière et les nuisances pour les riverains.

Nous nous opposons à cette destruction programmée des paysages, avec comme seul « recours », le Ministre promoteur de l'éolien industriel, André Antoine.

Nos campagnes seront bientôt entièrement mitées par des centrales éoliennes, détruisant nos plus beaux paysages

Contre-vérité n°17 *«Au terme d'une exploitation, chaque éolienne est démantelée complètement»*

La réalité

C'est faux ! Les promoteurs de l'éolien parlent de m³ de béton pour éviter de parler de tonnage : les éoliennes du type installé en Wallonie nécessitent des fondations de 1.000 tonnes de béton armé et plus si nécessaire après examen du terrain. C'est le volume d'une maison en béton et ferraille qui est coulé dans le sol au pied de chaque éolienne (400 m).

Les exploitants des centrales éoliennes s'engagent à démonter leurs machines à la fin de la période d'utilisation (20 ans, prétendent-ils), mais le socle en béton est censé rester dans le sol et être recouvert de terre. Ce sont donc des milliers de m³ de béton armé de barres d'acier qui resteront enfouis dans nos plus belles campagnes. Les responsables de la centrale éolienne ne remettent donc pas les terrains en l'état.

Malgré leur socle de 1.000 tonnes de béton, le vent abat souvent les éoliennes.

Contre-vérité n°18 *«Il n'y a pas de risque qu'un producteur en faillite, abandonne ses éoliennes à la ruine»*

La réalité

De nombreux squelettes d'éoliennes anciennes abandonnées parsèment les paysages d'autres pays.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement wallon espère garantir que les éoliennes seront démontées en fin de vie par l'obligation de remettre le site en état à l'expiration du permis unique (20 ans). Une caution bancaire de 80.000 € est demandée.

C'est le minimum que la Région puisse faire pour garantir le démantèlement de ces turbines inutiles, qui détruisent l'environnement.

Aucune caution n'est cependant prévue en cas d'incendie (très fréquents) des éoliennes, ou à l'écoulement de l'huile du moteur, le long du mât et dans les sols.

Malgré cela, Vent de Raison craint que les reventes successives de centrales éoliennes entre petites firmes, mèneront inévitablement à une grande complexité administrative, à l'issue des 20 ans. Cette complexité rendra la tâche de démanteler et de récupérer les cautions difficile pour l'administration.

Contre-vérité n°19 *«Les recommandations géographiques de la Faculté de Gembloux (carte Feltz) sont prises en compte lors de la prise de décision sur les demandes de permis»*

La réalité

La cartographie du Professeur Feltz, commandée par le Ministre Foret, contient une carte précise reprenant les zones d'implantation possible des éoliennes. Au Parlement wallon, le Ministre Antoine a toujours refusé de communiquer cette carte, « pour éviter la spéculation immobilière ». Cet argument est surprenant; il est impossible de spéculer sur de petites parcelles de quelques dizaines de m, sur lesquelles on construit les éoliennes. Un déplacement de 100 m² d'une éolienne rendrait toute spéculation caduque.

En fait, la seule raison de ce refus n'est-elle pas de permettre aux promoteurs éoliens de surprendre les communautés rurales en gardant leur projet secret jusqu'au dernier moment ? C'est la pratique de ces sociétés qui essayent de passer en force avant que les riverains ne puissent former un comité de défense. Sur leur site internet, ces firmes annoncent x milliers de MW « en préparation » mais en évitant soigneusement de dire où. Le Gouvernement wallon leur donne un beau coup de main en gardant secrète la carte des implantations possibles.

A 1250 m l'éolienne représente 45% de l'occupation visuelle. Ce seuil a été retenu pour délimiter la zone sensible autour des structures linéaires patrimoniales. En effet, en deçà de ce seuil, l'éolienne est trop imposante dans le champ de vision. (Rapport Feltz)

Vue des éoliennes de Gembloux à 1250 m

Contre-vérité n°20 *« Les éoliennes ne brouillent pas les émissions de TV»*

La réalité

Mais si ! Les éoliennes peuvent brouiller les émissions de TV; non pas lorsqu'il y a réception par câble, mais dans les cas de réception hertzienne. Cela arrive même très souvent; les émissions de télévision de TF1 ou A2 en France sont là pour le prouver. Il y a en Wallonie quelques 150.000 citoyens qui captent la télévision par voie hertzienne. Ces citoyens-là sont clairement menacés de brouillage par les centrales éoliennes voisines.

Lorsque le facilitateur éolien affirme en présence de son Ministre le 15 juin 2008 à Namur, que « les éoliennes ne détraquent pas les téléviseurs », il ment grossièrement. L'APERe affirme que si des perturbations étaient constatées, *«une compensation pourra être accordée par le porteur de projet»*. Cette phrase indique clairement que rien n'est prévu ; une compensation éventuelle est à la discrétion du promoteur éolien !

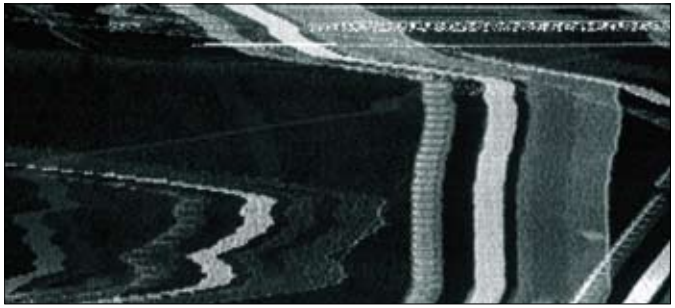

Contre-vérité n°21

«Les éoliennes n'ont aucun effet sur la santé.
Le son des éoliennes est peu perceptible ou couvert par le bruit du vent»

La réalité

La malhonnêteté intellectuelle de l'APERe est évidente: les éoliennes font du bruit. Cela dépend de la force du vent, de son orientation et d'autres facteurs encore, mais cela s'apparente souvent pour les riverains au « supplice de la goutte d'eau ».

Donnons la parole à M. Jacky Ninnin, riverain du parc éolien de Fosses-la Ville, à 450 m des premières machines: *«Par vent d'Est, ma femme et moi ne dormons plus: le wou, wou, wou du vent fuyant devant les mâts au passage des pales est insupportable. L'aéroport de Florennes est proche et le bruit vrombissant des moteurs des avions C130 est mixé et amplifié par les remous d'air engendrés par les éoliennes. Quand je lis le rapport d'incidence environnementale, je ne sais pas si je dois rire ou pleurer… » (22 octobre 2008).*

L'Académie Française de Médecine, dans son Rapport sur l'éolien (2006) recommande par mesure de précaution, de ne pas placer d'éoliennes à moins de 1.500 m des maisons. En Grande-Bretagne et aux USA, les normes sont de 1,5 miles. Au Canada, c'est 2 km… En Wallonie, c'est 350 m. Inacceptable !

Pour contrer cette étude de l'Académie Française de Médecine et sans aucun scrupule, l'APERe n'hésite pas à emprunter certaines de ses affirmations à des organismes dont la réputation est tout aussi douteuse que la sienne. C'est ainsi qu'il est largement fait appel aux travaux de l'AFSSET (Agence Française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail). L'APERe ne sait-elle pas que l'AFSSET est au cœur d'un scandale qui remet en cause son fonctionnement actuel ? Un rapport réalisé par l'Inspection générale de l'environnement (IGE) et l'Inspection générale des affaires sociales (Igas), pointe le manque de rigueur et d'indépendance des experts de l'AFSSET En décembre 2005, l'AFSSET avait finalisé une étude sur l'usage prolongé du téléphone portable en concluant en l'absence d'impact identifié. Il était alors rapidement apparu que ses experts avaient des liens directs ou indirects avec des opérateurs de téléphonie mobile. Pour mémoire, en octobre 2008 l'étude Interphone, conduite par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ), menée dans treize pays industrialisés, a clairement établi la relation entre certaines tumeurs et l'usage régulier des téléphones portables.

Les éoliennes font du bruit et menacent la santé des voisins. Des études universitaires comme celle de Nina Pierpont aux Etats-Unis, détaillent les dangers pour la santé des riverains qu'induit la proximité des éoliennes.

Quelle distance par rapport aux habitations ?

Le flou artistique est sciemment entretenu à ce sujet. Le règlement wallon de 2002 recommande une distance minimale de 350 m. La plupart des centrales à éoliennes sont construites ou prévues aujourd'hui à 500 m des premières habitations. Dans un courrier du 20 décembre 2006, le Ministre Antoine admet pourtant que « des études d'enquête de proximité ont été réalisées auprès de 4 parcs en fonction, tant sur les aspects paysagers qu'acoustiques et il en résulte qu'il n'y a pratiquement plus de nuisances perçues au-delà de 800 m. » Cet aveu du Ministre Antoine rend d'autant plus urgente la modification du règlement wallon.

Si le Ministre admet que la distance minimum des habitations pour éviter les nuisances est de 800 m, comment se fait-il que les promoteurs appliquent encore ce règlement totalement dépassé ?

Le Docteur Nina Pierpont (Etats-Unis) ou le Professeur Chouard (France) recommandent un minimum d'1,5 km. Pourquoi le Gouvernement wallon brade-t-il de cette manière la santé de ses concitoyens ?

L'autre volet « distance » est celui de la valeur des habitations et des biens. La jurisprudence et les études immobilières faites notamment aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne, montrent clairement que les habitations proches des éoliennes deviennent impossibles à vendre et que leur décote varie selon la distance des centrales à éoliennes. Les tribunaux et l'administration fiscale admettent une perte de valeur de 30% aux Pays-Bas, mais dans certains cas, les biens sont tout simplement invendables et ne valent plus rien (voir site http://ventderaison.com).

Là non plus rien n'est prévu. Les voisins des parcs à éoliennes sont ruinés sans l'espoir de la moindre compensation, ni de la Région wallonne, ni des promoteurs éoliens.

Contre-vérité n°22 *«Les éoliennes n'émettent aucun son nocif»*

La réalité

Les éoliennes émettent des sons et infrasons à basse fréquence. La distance à laquelle ces bruits sont gênants varie d'un site à l'autre. Les perturbations dépendent également des vents dominants pour chaque habitation.

Les études réalisées sur les pathologies dues au voisinage des éoliennes prouvent clairement le côté insidieux des perturbations de la santé dues aux sons et infrasons des éoliennes en fonctionnement.

En ne citant que des sources qui minimisent le bruit, on trompe le citoyen !

Les connaissances scientifiques citées dont la campagne de mesure réalisée par l'Affset, proviennent des industriels de l'éolien. Difficile pour eux de reconnaître les conséquences du bruit généré par les éoliennes !

Par contre :

- Dans sa thèse de doctorat, Frits van den Berg, tout comme l'Académie français de Médecine, indiquent que les personnes vivant dans les parages des éoliennes se plaignent en premier lieu du bruit. Il décrivent ces bruits comme suit : «les pales induisent un bruit qui s'entend jusqu'à une distance de 2km et qui s'amplifie la nuit : règne alors un bruit de fond prononcé d'où émergent des bruits plus distincts qui font penser au son produit par les rames d'une barque, une vieille chaussure dans un sèche-linge, un train sans fin qui défile, le ressac de la mer ou encore un 747 qui décolle».

  Le chercheur hollandais se dit choqué par la réaction des autorités et des exploitants de parcs éoliens qui rejettent les plaintes des riverains sous prétexte que celles-ci relèvent d'une attitude Nimby.

  Il indique «c'est là une réaction arrogante. Les gens qui vivent à 1 ou 2km d'un parc éolien en pâtissent réellement».

- Une pédiatre américaine, Nina Pierpont, vient de publier un livre consacré au «wind turbine syndrome» où elle décrit les symptômes dont sont victimes des riverains de parcs éoliens : problèmes d'insomnies, céphalées, fatigue, angoisses, problèmes de concentration, ... Elle indique que tous les habitants vivant à proximité d'éoliennes ne présenteront pas ces symptômes, mais certains sont plus sensibles.

- Ces mêmes symptômes sont décrits par deux médecins belges : le Dr Marc Goethals et le Dr Ghislain dans le Journal du Médecin du 4 avril 2008. Ceux-ci s'accordent à dire que le mieux à faire, en l'absence de mesures objectives est d'appliquer le principe de précaution et d'éloigner les éoliennes des habitations.

Puisqu'une tranche de la population risque de connaître les désagréments sonores des éoliennes, au nom de quel droit peut-on continuer leurs installations à 350m des habitations ?

EFFET STROSCOPIQUE INSUPPORTABLE

L'effet stroboscopique généré par l'ombre des pales en mouvement de l'éolienne, au petit matin ou à la tombée du jour, lorsque le soleil est bas sur l'horizon est dans certains cas, proprement insupportable. Nous citons une enseignante anglaise, Gail Mair, établie à Murci en Toscane, à côté d'une centrale éolienne de la firme GAMESA : «L'effet «disco» stroboscopique de l'éolienne n° 2 fait passer l'ombre portée dans notre living de 19 à 19.20 h. tous les soirs. A ce moment, il est impossible de rester dans la pièce ou de ce côté de la maison. C'est proprement insupportable. Ajouté au bruit, c'est l'enfer ».

L'effet stroboscopique est dangereux également pour les conducteurs, sur la route, dans la mesure où il peut les déstabiliser. Rappelons que les pales d'une éolienne tournent à 260 – 300 km/h en bout de pale.

Les firmes éoliennes prétendent pouvoir arrêter les éoliennes qui poseraient des problèmes à certains villages, pendant les 30 minutes de passage du soleil; mais nous n'avons connaissance d'aucun exemple où cette « solution » est pratiquée. Les promoteurs en parlent lors de l'enquête d'incidence... et ne l'appliquent pas tant que plainte n'est pas déposée.

Contre-vérité n°23 *«Le champ magnétique des éoliennes est très faible»*

Une des rares vérités de la brochure éditée par l'APERe. Remarquons que dans beaucoup de pays, les éoliennes ne peuvent être raccordées au réseau par voie souterraine et nécessitent de nouvelles lignes à haute tension, qui, elles, émettent des champs magnétiques dangereux pour la santé.

Contre-vérité n°24 *«Les flashes lumineux du balisage nocturne ne dérangent personne»*

La réalité

Le respect des normes de sécurité aérienne impose l'utilisation d'un balisage lumineux avec flashes puissants et réguliers sur le mât de chaque éolienne. Au cas où ces éoliennes seraient situées près d'un aéroport, le balisage lumineux doit être plus important, en plus des bandes rouges sur les pales et les mâts.

Tout ce que le lobby de l'éolien trouve à dire, c'est que la nuit les gens dorment ! Tant pis pour les personnes éveillées et incommodées par ces flashes lumineux. Tant pis pour la nature, envahie par les éoliennes et perturbée la nuit par cet éclairage supplémentaire. Au moment où le magazine international TIME consacre un dossier au besoin d'obscurité pour les humains la nuit, nous allons couvrir la Wallonie d'éoliennes, comme autant de sapins de Noël d'un nouveau genre, dans toutes nos campagnes.

Il n'y a évidemment aucune manière de réduire ce balisage.

Les responsables de l'APERe le savent très bien et évoquent des « solutions » (orientation des flashes, synchronisation ou intensité variable) qui sont risibles et ne seront jamais appliquées.

Contre-vérité n°25 *« Il n'y a que très peu d'accidents d'éoliennes »*

La réalité

Sur les 50.000 éoliennes installées dans le monde, les accidents sont très fréquents. On dénombre plus de 120 ruptures de pales avec projection de débris au loin. Par miracle, il n'y a encore eu aucune victime, sinon des personnes ayant reçu sur le corps le cadavre ensanglanté d'un goéland ou d'un autre oiseau, coupé en deux par une éolienne. Les accidents les plus fréquents sont la chute, l'incendie, l'explosion et la projection de plaques de glace à des centaines de mètres.

Par grand vent, nombreuses sont les éoliennes qui se sont effondrées, sur des routes, des bâtiments ou dans des zonings industriels.

La foudre frappe souvent les éoliennes malgré les paratonnerres installés, déclenchant des incendies qui détruisent l'éolienne par le feu sans que les pompiers puissent intervenir vu la taille des engins. D'autres fois c'est un court-circuit dans le rotor qui déclenche l'incendie. De nombreux incendies de forêts et de garrigues ont eu lieu, notamment dans le Sud de l'Europe où des centaines d'ha ont été détruits par l'incendie d'éoliennes.

La proximité des éoliennes est dangereuse par temps de gel en hiver, sur une surface de 60 à 70 ha autour de chaque machine, vu le risque de projection à très grande vitesse et à très grande distance de plaques de glace.

Nombreux sont les cas de fuites d'huile du moteur de l'éolienne, s'écoulant le long du mât et pénétrant le sol et le sous-sol, sans que personne ne s'en aperçoive pendant un long laps de temps.

Les normes de certification (IEC 61400-1) et de sécurité appliquées sont insuffisantes. Le contrôle une fois par an doit être remplacé d'urgence par une inspection mensuelle au minimum.

(voir photos page suivante)

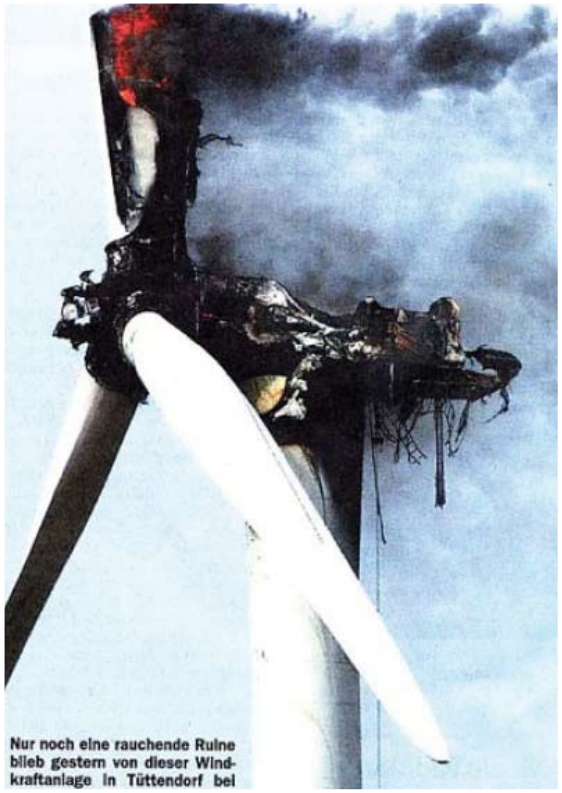

Nur noch eine rauchende Ruine blieb gestern von dieser Windkraftanlage in Tüttendorf bei

La réalité

Cette assertion mensongère est affirmée par le « facilitateur éolien » du Ministre Antoine lors d'une conférence de presse le 15 juin 2008 à Namur, lors des « Wind days » en présence de son ministre : « L'éolienne serait dangereuse pour les oiseaux, provoquerait des cancers, détraquerait les téléviseurs ... Rien de tout cela n'est fondé ».

Et bien si, malheureusement !

Chaque éolienne tue 25,55 oiseaux par an en Belgique (chiffres Etudes J. Everaert - Natuurbehoud Vlaanderen/ moyenne de 3 parcs – 2002). Ailleurs en Europe, c'est une hécatombe, aux points de passage des migrateurs où les parcs éoliens de Sicile et du Sud de l'Espagne font des centaines de milliers de victimes/an. En Allemagne, le milan royal (milvus milvus) a pratiquement disparu de régions entières, avec plus de 100 milans tués à ce jour et dont les dépouilles ont été retrouvées (Il y a beaucoup plus de victimes en réalité). En Suède et dans l'Europe du nord, au rythme actuel du massacre par éoliennes (32 en Allemagne à ce jour, 29 en Suède, etc..), le pygargue à queue blanche (haliaeetus albicilla), le plus grand rapace du continent, aura disparu dans moins de 25 ans. En Espagne, on estime à plus de 10.000 le nombre de vautours fauves (gyps fulvus) tués par éoliennes. A Zeebruges en Belgique, la colonie de sternes naines est décimée tous les ans par les éoliennes...

L'APERe affirme : « ***les oiseaux dont la vue est le sens le plus développé, voient les éoliennes à très longue distance. Ils changent facilement de trajectoire pour les éviter ».***

Ce serait si simple! Les oiseaux n'ont qu'à faire preuve d'intelligence! Les oiseaux et chauve-souris ne perçoivent pas le mouvement rotatif des pales à 300 km/h en bout de pales et se font couper en deux.

Oui, les chats et le trafic routier tuent plus d'oiseaux que les éoliennes. Faut-il installer pour autant ces hachoirs partout dans les zones naturelles, jusqu'au cœur des zones Natura 2000 en Wallonie, pour permettre à quelques uns de s'enrichir de manière éhontée, sans aucun effet utile sur la réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) ?

Dernier élément d'importance : les éoliennes placées dans les espaces naturels font fuir les espèces sauvages et contribuent à la désertification de nos campagnes. La destruction des derniers biotopes naturels de Wallonie par l'installation d'éoliennes contribue à la disparition des espèces d'oiseaux qui vivent dans les milieux ouverts, tels l'alouette, le bruant proyer, le bruant jaune ou la caille des blés.

Sur l'île suédoise de Gotland,
9 pygargues ont déjà été tués par éoliennes

Outarde barbue, un oiseau très rare et protégé,
tué par éolienne

Cet aigle espagnol a été décapité par une éolienne

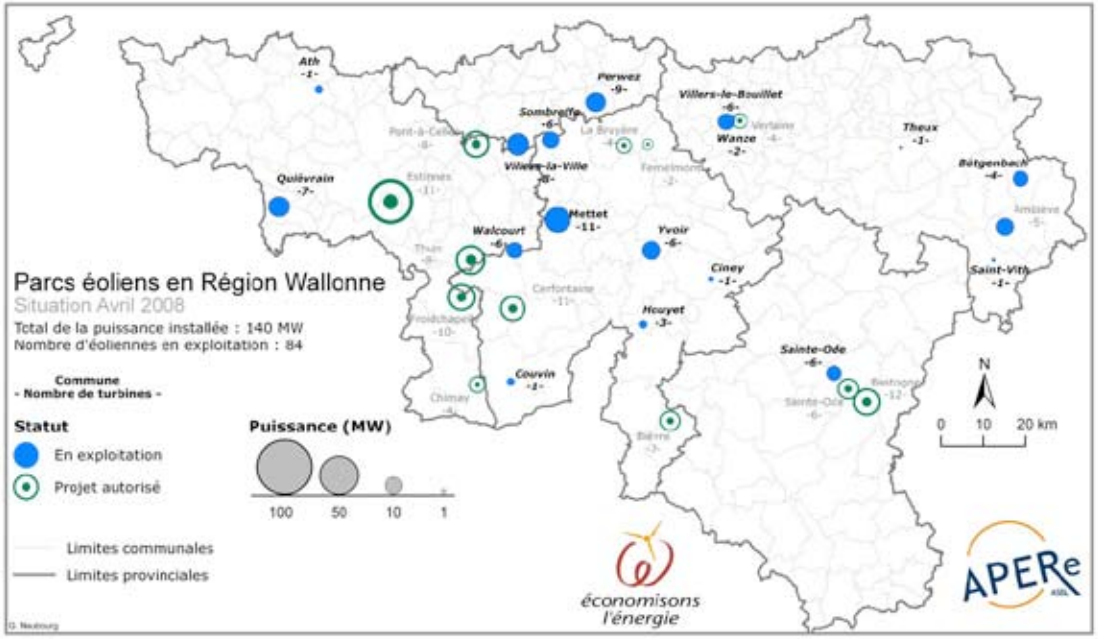

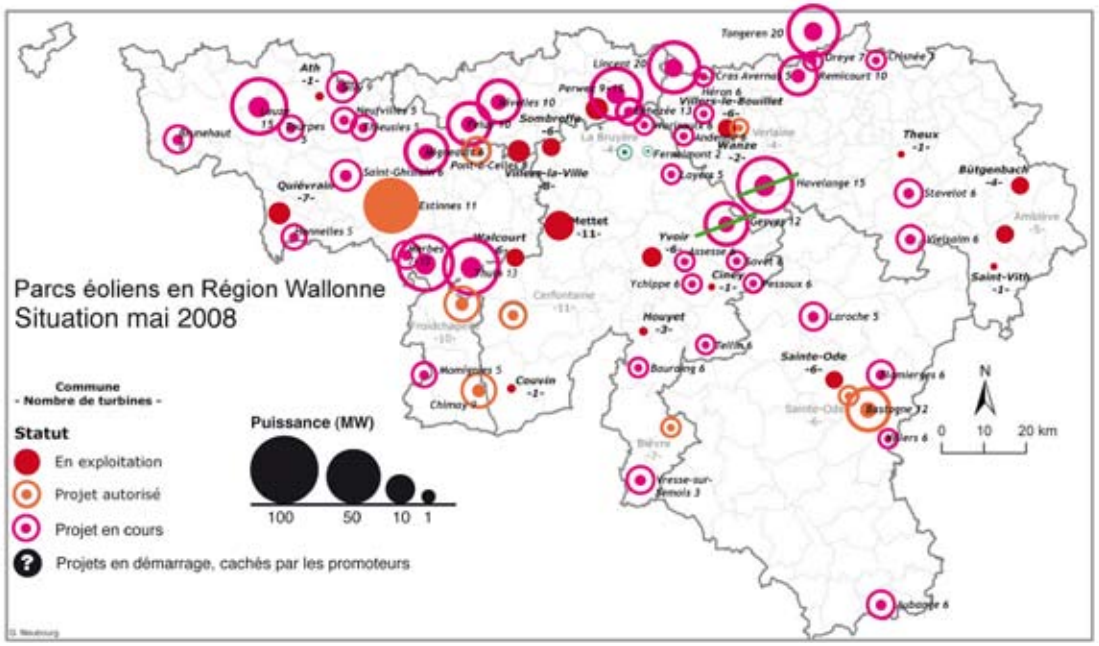

La mauvaise foi est évidente :

Au-dessus, la carte officielle de l'APERe montrant les parcs éoliens en exploitation ou en projet pour la Région wallonne.

En-dessous, la « vraie » carte de Vent de Raison.
Les projets en cours sont légions et d'autres projets (cachés par les promoteurs) sont à l'étude.

Qui sommes-nous ?

VENT DE RAISON est une plate-forme apolitique,

1) articulée autour d'un directoire composé de personnalités de spécialités différentes, dont des scientifiques
2) regroupant une trentaine de comités ou associations locales ayant pour but la protection de leur environnement
3) finançant ses actions grâce à la bonne volonté de ses membres

SES OBJECTIFS

1) Redresser l'information diffusée à la population concernant le besoin en énergies renouvelables nécessaires à atteindre les objectifs imposés à notre pays en matières énergétiques (les 3 X 13 %)
2) Faire comprendre à la population et aux édiles communaux, l'inutilité des investissements idéologiques
3) Aider les comités locaux dans la défense de leur patrimoine
4) Conseiller les acteurs politiques en faisant contrepoids aux associations et organismes qui noyautent leur information.

NOS COMITES en REGION WALLONNE

Assesse
Ath-Silly
Aubange
Bastogne
Beauraing-Vonêche-Tanville
Bure-Tellin-Mirwart
Ciney *(Sovet-Ychippe-Pessoux)*
Couvin
Eghezée *(Orp-Jauche)*
Erpent
Fosses-la-Ville *(extension)*
Gesves-Ohey
Hannut *(Cras Avernas)*
Havelange
Héron
La Roche en Ardenne *(leseoliennes.be)*
Ham-sur-Heure
Les Honnelles
Leuze-Europe *(leseoliennesatoutprix ?)*
Leuze-Tourpes
Merbes-le-Château /Erquelinnes *(Air libre)*
Migneault
Momignies
Namur (Andoy)
Nivelles
Ohey-Andenne
Oreye *(Vent contraire)*
Ouffet
Perwez
Seneffe
Soignies (Neuville)
Soignies (La Coulbrie) *(Vents de la Croix Noumez)*
Stoumont-Stavelot
Tournai-Antoing-Brunehaut *(A.M.E. du Tournaisis)*
Tournai-Esplechin *(A.M.E. du Tournaisis)*
Vresse sur Semois
Waimes

Pour plus d'informations, consultez les sites suivants :

http://ventderaison.com

http://www.leseoliennes.be

www.eoliennesatoutprix.be

http://www.academie-medecine.fr

www.cwape.org

www.windturbinesyndrome.com

www.iberica2000.org/Es/Articulo.asp?Id=1228

www.environnementdurable.net

www.sauvonsleclimat.org

www.ventdecolere.org

www.ventdubocage.net

http://www.mluv.brandenburg.de/cms/media.php/2334/wka_vogel.pdf

Cette brochure a été réalisée par

Vent de Raison
www.ventderaison.com
info@ventderaison.com

Contact : Luc Rivet - luc.rivet@skynet.be
Secrétariat:
chemin du chêne aux renards, 9a
B-1380 Lasne

Vent de Raison

Vent de Raison
L'énergie pour tous,
respectueuse de tous.